



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

12^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Alain Marti

Secrétariat : Mme Pascale Giron-Lanctuit

Table des matières :

1.	Appel	Page	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018	Page	3
3.	Nomination de cinq membres du Conseil général en remplacement de MM. Damien Corti, Ludovic Kuntzer et Pascal Iten (PLR), Mmes Dominique Quiroga, Catherine Simonetta et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires	Page	3
4.	Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	3
5.	Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	4
6.	Nomination d'un-e membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaire	Page	4
7.	Nomination de deux membres à la Commission de fusion en remplacement de Mme Dominique Quiroga et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires	Page	4
8.	Nomination d'un-e membre de la Commission de construction des collèges de Vigner en remplacement de M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaire	Pages	4 – 5
9.	Nomination d'un-e membre à la Commission de police du feu et salubrité publique en remplacement de M. Jean Steiner (PLR), démissionnaire	Page	5
10.	Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat de la Châtellenie de Thielle en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	5
11.	Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat des Patinoires du Littoral neuchâtelois en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire	Page	5
12.	Adhésion au syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018 ; rapport à l'appui	Pages	6 – 8
13.	Adoption du règlement général du syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie - CEN ; rapport à l'appui	Pages	8 – 10

14.	Modification du règlement de la foire ; rapport à l'appui	Pages 10 – 16
15.	Communications du Conseil communal	Pages 16 – 22
16.	Motions et propositions	Page 22
17.	Interpellations et questions	Pages 22 – 32

Date	Statut	Commentaires
29.11.2018	Version provisoire pour approbation	
28.03.2019	Version définitive approuvée	

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre place. Je souhaite la bienvenue au public ainsi qu'au journaliste présent dans cette salle.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Pascale Giron-Lanctuit, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 32

Excusé-e-s : MM. Olivier Clottu, dos Santos Dias Eduardo, Lugan Pierre et Marti Sébastien

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Le Président rappelle que le texte des interventions doit être remis par voie électronique à Mme Cutro (adresse mail : nadia.cutro@ne.ch), ceci le plus tôt possible après la séance afin de permettre d'avoir le procès-verbal à disposition pour la prochaine séance du 13 décembre.

Il précise qu'aucune motion n'a été reçue et qu'une interpellation a été déposée au sujet de la subvention cantonale des collèges de Vigner, déposée par Mmes Eberhard et Loosli ainsi que par M. Zago. Elle sera traitée au point 17.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2018

Le procès-verbal n'appelant pas de remarque, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté par 31 voix.

3. Nomination de cinq membres du Conseil général en remplacement de MM. Damien Corti, Ludovic Kuntzer et Pascal Iten (PLR), Mmes Dominique Quiroga, Catherine Simonetta et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires

Le Président :

Apparemment, nous n'avons pas encore de remplaçants pour ces nominations. J'invite donc les partis politiques concernés à proposer, dès que possible, des candidats.

4. Nomination d'un-e membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Vincent Frederick Pickert.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Le Président considère comme nommé à ce poste, M. Vincent Frederick Pickert, avec ses remerciements.

5. Nomination d'un-e membre de la Commission des services industriels en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Didier Wullemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Vincent Frederick Pickert.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Le Président considère comme nommé à ce poste, M. Vincent Frederick Pickert, avec ses remerciements.

6. Nomination d'un-e membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Ramadan Nrecaj.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Le Président considère nommé à ce poste, M. Ramadan Nrecaj, avec ses remerciements.

7. Nomination de deux membres à la Commission de fusion en remplacement de Mme Dominique Quiroga et M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaires

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons les candidatures de Mme Helene Eberhard et de M. Alain Marti.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Le Président considère comme nommés à ce poste, Mme Helene Eberhard et lui-même (M. Alain Marti).

8. Nomination d'un-e membre de la Commission de construction des collèges de Vigner en remplacement de M. Jean-Philippe Scalbert (ENT), démissionnaire

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis presque embarrassé, l'Entente propose moi-même, votre serviteur Lorenzo Zago, à ce poste à la Commission des collèges de Vigner.

Le Président :

Il y a une petite modification. Il paraît que c'est une commission du Conseil communal et c'est à eux de nommer le commissaire.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Il me semble que, dans le passé, les 3 membres du Conseil général ont été nommés par cette procédure. Juste pour que l'on se mette d'accord.

Mais aussi pour le bon ordre, j'aimerais dire que j'ai reçu, ce matin, l'arrêté de nomination.

9. Nomination d'un-e membre à la Commission de police du feu et salubrité publique en remplacement de M. Jean Steiner (PLR), démissionnaire

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous n'avons personne à proposer pour l'instant. Nous ferons le nécessaire pour la prochaine séance.

10. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat de la Châtellenie de Thielle en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous proposons M. Charles Constantin.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, **le Président** considère comme nommé à ce poste, M. Charles Constantin, avec ses remerciements.

11. Nomination d'un-e délégué-e au Conseil intercommunal du Syndicat des Patinoires du Littoral neuchâtelois en remplacement de M. Ludovic Kuntzer (PLR), démissionnaire

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Vincent Frederick Pickert.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Le Président considère comme nommé à ce poste, M. Vincent Frederick Pickert, avec ses remerciements.

12. Adhésion au syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) et adoption du règlement général dudit syndicat, du 26 juin 2018 ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je donne lecture des rapports rédigés par Mme Pascale Giron-Lanctuit qui est rapporteur de la Commission financière et de gestion mais également secrétaire du Conseil général.

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 12 novembre 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur-adjoint.

À l'instar de ce que nous connaissons pour la défense incendie, la création d'un nouvel organe intégrant les acteurs de la protection civile est nécessaire. Saint-Blaise est la dernière des 16 communes à voter sur ce sujet ; toutes les communes ont accepté ce règlement à l'exception de la Grande Béroche, qui l'a refusé.

Les 4 régions sont tenues de constituer un organe de conduite régional. Notre région, le Littoral, doit encore le créer. L'option retenue est un élargissement des missions de l'actuel syndicat de défense incendie. Le budget est difficile à élaborer car le nombre de communes qui feront partie de ce syndicat n'est actuellement pas connu. Néanmoins, une stabilité des coûts jusqu'en 2021 est attendue de ce regroupement. D'autre part, il n'est pas prévu de coût pour la liquidation de l'ancien syndicat, tout étant transféré au nouveau syndicat.

Notons que le règlement de ce nouveau syndicat ouvre à une présidence pas uniquement occupée par la ville de Neuchâtel. Ce dernier prévoit clairement que la commune en charge du mandat ne peut pas présider le Comité exécutif.

La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le projet d'adhésion et de règlement tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président souligne que la Commission de la police du feu n'a pas été appelée à se prononcer et donne la parole au CC.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie la Commission de financière et de gestion pour son rapport, qui représente très bien le rapport qui vous est fourni ce soir.

Une petite modification sur ce rapport, la commune de la Grande Béroche a refusé une entrée en matière. Elle n'a pas encore refusé le projet d'arrêté.

En ce qui concerne la Commission de police de feu qui n'a pas été amenée à se prononcer sur ce rapport, cela vient du fait que la Commission n'avait pas de réunion prévue avant le Conseil général. Nous aurions pu en agender une pour discuter uniquement de ce point-là et aussi, car la Commission de police de feu est une commission assez technique, avec des membres externes au Conseil général, c'est pour cela qu'il a été choisi qu'ils n'aient pas de rapport à faire sur le rapport proposé ce soir.

Le président ouvre la discussion d'entrée en matière.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente approuve l'entrée en matière.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste s'est réuni le 19 novembre et a traité du rapport concernant l'adhésion de la commune au syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral neuchâtelois (SSCL) et l'adoption du règlement général dudit syndicat du 26 juin 2018.

Un nouveau découpage territorial en quatre régions a été mis en place par le nouveau règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la protection civile. La région Littoral qui regroupe les 16 communes du littoral neuchâtelois intègre Saint-Blaise. Pour répondre aux nouvelles exigences de l'État dans ce contexte, le choix est fait de dissoudre le syndicat existant et un syndicat unique a été créé pour gérer en commun le domaine de la protection civile et celui de la défense contre les incendies et les éléments naturels.

En parlant vision....

S'il fallait mettre en lien la constitution de tel syndicat avec ce qu'il se fait au niveau des fusions, relevons que la région du Val-de-Ruz est constituée des communes de Val-de-Ruz et de Valangin, que la région du Val-de-Travers est constituée des communes de Val-de-Travers, les Verrières, la Côtes-aux-fées et Brot-Dessous. Pour le Littoral, la vision est un peu plus large vu que la vision d'une fusion va de Vaumarcus au Landeron. Ceci à l'instar des Montagnes neuchâteloises qui voient une région qui va de La Brévine à la Chaux-de-Fonds en incluant la vallée des Ponts-de-Martel.

Plus concrètement...

Si la mise sur pieds de ce type de syndicat vise à rendre plus pertinent une organisation, nous nous étonnons de ce que la professionnalisation de la police du feu n'ait pas été reconsidérée. Les communes continuent donc à entretenir une milice alors que la formation de celle-ci ne répond pas à la demande au niveau quantitatif, alors que la complexité des éléments à vérifier augmente. Dans l'idée qu'un syndicat vise la mise en commun de forces, nous enjoignons le Conseil communal de saisir l'occasion de la mise sur pieds de cette nouvelle plateforme pour également considérer une synergie dans la poursuite de l'accomplissement de la mission de la police du feu par des professionnels. Il est des partis qui vous seront reconnaissant de ne plus devoir chercher de nouveau membre pour renflouer cette commission.

Reste que le groupe socialiste considère positivement ce rapport, et que tout en souhaitant que la question de la police du feu soit bien entendue par notre exécutif, ce règlement sera soutenu unanimement par le groupe socialiste.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation du 19 novembre, le groupe PLR s'est penché sur l'adhésion de Saint-Blaise au Syndicat intercommunal de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois.

Il en a conclu que cette adhésion est une suite pertinente du développement de la défense incendie de la région, qu'un système sous forme de prestations qui, est donc une alternative à ce syndicat, économique.

Le groupe PLR a donc accepté à l'unanimité l'arrêté soumis ce soir.

Aucun membre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 31 voix.

13. Adoption du règlement général du syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises élargie - CEN ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 12 novembre 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur-adjoint.

Les 5 communes qui composent actuellement ce syndicat font preuve de solidarité en favorisant la possibilité pour Le Landeron de rejoindre ce syndicat qui existe sous la forme d'une association de communes depuis 1978 et que Saint-Blaise a rejoint en 1991.

La volonté est de garder une certaine souveraineté cantonale en matière de fourniture en eau. En effet, sans ce projet, Le Landeron serait obligé de se fournir dans le canton de Berne.

Quatre communes ont déjà adopté cet élargissement, Saint-Blaise est la dernière à le faire.

Ce projet permet également de mettre la commune en conformité avec la prise en charge incendies.

On peut regretter que ce projet de rapport ne se soit pas davantage inspiré du règlement de Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie de Thielle, on pense notamment aux réflexions ayant amené ce dernier à renoncer à nommer des vérificateurs de compte.

Trois délégués sont à prévoir pour la configuration élargie de ce syndicat.

La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le projet d'adhésion et de règlement tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

M. Nicolas Droz-dit-Busset (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 13 novembre dernier afin d'examiner le règlement général du Syndicat intercommunal de la Communauté des eaux neuchâteloises élargie.

Le crédit ayant déjà été voté, nous avons examiné le règlement et l'avons trouvé adéquat.

La Commission l'a accepté à l'unanimité des membres présents, et recommande au Conseil général d'en faire autant.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Depuis 1991, notre commune est membre de la Communauté des eaux neuchâteloises et a rejoint les communes fondatrices d'Hauterive et Cressier.

Aujourd'hui, ensemble avec Hauterive, Cressier, Cornaux et Le Landeron, nous avons devant nous la proposition d'adopter une forme juridique plus adéquate pour cette structure, qui correspondrait mieux à notre époque, avec des critères démocratiques et qui a déjà donné satisfaction dans beaucoup de domaines de partage et solidarité entre les communes : le Syndicat intercommunal.

Se réunir pour un projet d'approvisionnement d'eau fait sens. Pour le Conseil général, qui a voté un crédit pour l'extension de ce réseau en 2016, accepter la nouvelle forme juridique du CEN est une suite logique. De plus, l'adoption du règlement général de la CEN rendrait toute future modification des règles plus simple, efficace et rapide.

Notre groupe se réjouit de voir l'aboutissement de ce syndicat et acceptera à l'unanimité son règlement général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

2018, l'année la plus chaude depuis le début des mesures régulières, le réchauffement climatique a des conséquences sur de nombreux domaines très concrets. Pour les Saintblaisois, des dernières saisons, nous avons vu le Ruau s'assécher. Aujourd'hui, le lac est encore extrêmement bas. La sécheresse favorise également les risques d'incendie.

Les besoins en eau sont et seront toujours plus importants, pour l'eau de boisson, pour arroser et pour assurer la réserve incendie de la commune.

La solution pour garantir l'apport d'eau est de puiser dans le lac et d'interconnecter les réseaux communaux.

Cette solution régionale est un atout pour tous. Le raccordement de la commune du Landeron donne l'opportunité d'assainir et de redimensionner le réseau existant aux besoins actuels et futurs. Le développement de ce projet nécessite de modifier la forme juridique pour satisfaire aux critères démocratiques. D'une société simple, la structure doit passer à la forme d'un syndicat.

Favorable à cette solution pragmatique où les économies d'échelles sont importantes, le groupe libéral, à l'unanimité, vous demande d'approuver le nouveau règlement intercommunal.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe de l'Entente approuvera également l'adhésion et le règlement de ce syndicat.

Aucune autre intervention n'étant faite, la discussion générale est close et **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

Le vote est accepté à l'unanimité.

14. Modification du règlement de la foire ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Présidée par M. Lorenzo Zago, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 12 novembre 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur-adjoint.

Outre un toilettage nécessaire d'un règlement datant de 1998, les principaux changements concernent les critères de sélection et le prix de location, qui a été réévalué de CHF 1.00 supplémentaire du m². Ce rapport a été validé par le Service des communes.

La Commission financière de gestion accepte à l'unanimité le projet de règlement tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre ne souhaitant s'exprimer, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

La discussion d'entrée en matière n'étant pas combattue, le Président donne la parole à M. Charles Constantin pour la lecture de l'amendement.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La Foire de Saint-Blaise est un moment fort de la vie de notre village. Avec joie, nous y participons, motivés à retrouver des gens que nous perdons de vue, amusés de croiser le fer avec des Conseillers généraux d'autres bords, enchantés de faire la connaissance de nouveaux habitants. Nous passons une agréable journée autour du Temple, toujours arrosée de Kuntzer et d'Engel, tout en ignorant qu'un règlement spécifique cadre l'organisation de la Foire de Saint-Blaise.

Et ce règlement, Mesdames et Messieurs, date d'une génération. Il a été signé, figurez-vous, par François Beljean et le regretté René Engel, il y a 20 ans. À l'époque, Vincent Pickert, l'hyperactif Conseiller général, voyagait encore dans un Maxi-Cosi.

Dès lors, nous saluons la volonté du Conseil communal de faire un dépoussiérage de ce règlement. Trois modifications réjouissent notre groupe :

- *La foire est désormais ouverte jusqu'à 19h00, et plus 17h00. Par contre, elle débute à 9h00 et plus à 8h00. C'est une excellente nouvelle ! La grande majorité d'entre nous, tous bords*

politiques confondus, est plutôt du soir que du matin ! Les grincheux diront même plutôt de la nuit que du matin. Qu'ils se satisfassent du gain de deux heures de foire de plus en fin d'après-midi et qu'ils recourent au Conseil communal, qui a nouvellement le pouvoir d'adapter les horaires en fonction des circonstances.

- Le prix du m² de la taxe d'utilisation jusqu'à 7m² passe de CHF 4.30 à CHF 5.30, soit une augmentation de 23% sur 20 ans. Entretemps, la Suisse a connu un renchérissement de 9.6%. Si le Conseil communal avait considéré l'inflation depuis 1998, il aurait proposé un prix du m² à CHF 4.71. Le Conseil communal s'accorde donc une marge et nous lui en savons gré, car nous ne voulons pas nous prononcer sur le règlement de la foire en fonction de l'évolution de l'inflation.
- Désormais, les partis et groupements politiques peuvent tenir un stand. Alors que ce n'était pas le cas avec l'ancien règlement. Le PLR a été présent lors des trois dernières foires, ce qui a débouché sur des négociations animées avec la Commission du 3Février. Le groupe PLR remercie le Conseil communal d'accorder une priorité aux groupements/partis politiques dans son ordre de réservation. Les partis politiques ont milité dans ce sens, il y a une année, au travers de l'interpartis. Le travail a payé.

Le groupe PLR est satisfait du nouveau règlement, mais pas entièrement. Désirant que la foire reste foire et que la fête reste fête, le groupe PLR voudrait éviter que la Foire de Saint-Blaise devienne une plateforme pour des associations de citoyens et des partis politiques, désireux de récolter des signatures dans le cadre de référendums, de pétitions ou d'initiatives voire de distribuer des flyers dans le cadre de votations ou d'élections. Cette préoccupation, il y a une année jour pour jour, a été partagée par les 3 partis politiques et a fait l'objet d'une lettre au Conseil communal.

Dans la discussion de détail, le PLR proposera un amendement à ce sujet et espère convaincre les autres formations politiques de la raison d'être d'un article consacré à cette problématique.

C'est à l'unanimité que le groupe PLR soutiendra le nouveau règlement avec l'amendement mentionné.

Mme May Rousseau (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Lors de sa séance du 19 novembre dernier, le groupe PS a trouvé le rapport du Conseil communal sur le règlement de la Foire de Saint-Blaise encourageant. C'est bien de voir que le Conseil Communal soutient la Commission du 3Février non seulement financièrement mais aussi en répondant à l'évolution de ses activités et qu'il donne à la foire la possibilité de se rajuster aux nouvelles exigences et aux différentes lois cantonales.

Nous aimerions aussi par la même occasion souligner le travail qui est fait au travers de cette organisation et par son comité pour animer notre village dans toutes circonstances et pour toutes les générations de notre population.

Pour revenir sur ledit règlement, nous aimerions soutenir le rajeunissement ou le toilettage qui nous est proposé. Les dernières modifications apportées par tous ne feront qu'enrichir cette belle fête que vit notre village à la fin du mois de mai de chaque année depuis plusieurs générations.

Les membres du parti socialiste approuveront le rapport concernant le règlement de la Foire de Saint-Blaise à l'unanimité.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, le **Président** donne la lecture de l'amendement et ouvre la discussion.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Certains diront qu'il s'agit là d'une limitation du droit constitutionnel d'expression à d'autres associations de citoyens et que l'organisateur pourrait imposer par contrat ce genre de limitations à une association qui louerait un stand.

Le groupe PLR rappelle que nous avons vécu plusieurs référendums à Saint-Blaise : augmentation du coefficient fiscal, fusion, Chauderons. Fort heureusement, nous n'avons pas assisté à des dérapages. Partisans et opposants ont respecté le jeu et n'ont pas jeté de l'huile sur le feu en faisant de la communication active. Mais ils auraient très bien pu le faire car ce genre d'action dépend souvent plus de personnes que de partis. Dans tous les camps, il y a des plus virulents que d'autres.

Dès lors, la mention dans le règlement obéit à un principe de précaution. L'article proposé est clair. Dans le périmètre de la foire, il est interdit de récolter des signatures ou de distribuer des flyers par rapport à des votations ou élections. Loin de nous l'idée de museler des citoyens. On veut que la foire reste foire et que la fête reste fête.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je ne vais pas faire une bataille de principe sur ce sujet. Peut-être rappeler à une partie de nos collègues, l'historique de cette problématique. Je crois que c'était une initiative du parti socialiste, qui avait remarqué qu'il y avait comme un empêchement pour les partis de participer de manière active à la foire.

La proposition était que les partis pouvaient participer à la foire, mais avec quelques garde-fous. À l'interpartis, il y avait eu, ce que moi j'avais compris être, une sorte de « gentleman agreement » qui disait que si les partis le souhaitaient, ils pouvaient louer un stand à la foire pour simplement boire un verre avec les gens qui s'arrêteraient bien au stand, pouvaient très bien le faire mais pas faire de propagande exagérée.

Nous étions tout à fait d'accord donc nous n'avons pas émis d'objection. En ce qui concerne l'Entente, il est très peu probable, vu l'état, que nous soyons intéressés à une telle manifestation.

Ce qui me dérange un peu c'est que, alors que l'accord était entre les 3 partis, nous élargissons maintenant à toutes associations de citoyens et potentiellement même, à un citoyen. Je pourrais comprendre que cet article pourrait être utilisé pour dire à quelqu'un qu'il ne pourrait pas, dans le périmètre de la foire, faire de la propagande politique pour ce qu'il veut, ce qui est quand même un droit constitutionnel, qui ne fait de mal à personne et il me semble qu'il n'a jamais eu de rixes à Saint-Blaise, pour des questions politiques. Tout cela me paraît un peu spécial.

Une question, et cela je l'ai déjà dit à mes amis du PLR, l'avantage de ce changement de règlement est que, sur plusieurs aspects, il donne plus de flexibilité. Je pense qu'un règlement doit régler et permettre. Je ne vois pas l'intérêt d'un règlement qui interdit surtout un cas qui, très probablement, ne vas jamais se présenter.

Une petite question, lorsque vous mettez une interdiction, il faut savoir comment l'imposer. Vous allez envoyer l'agent de sécurité mettre des amendes à quelqu'un qui ferait de la propagande pour une pétition par exemple, pour recueillir des signatures pour mettre le centre du village en zone piétonne ? Vous lui mettez une amende, sur quelle base légale ? Quelles sanctions ? Si je m'en rappelle bien, je ne l'ai pas vraiment en tête mais je crois que le règlement de police locale de Saint-Blaise, le Conseil

communal pourra me corriger, dans l'un de ses derniers articles, des énoncés de sanctions. Ici, il n'y en a pas. Dans le doute, je vais m'opposer, à titre strictement personnel bien sûr, à cet amendement.

Si cet amendement passe, cela ne m'empêchera pas d'approuver quand même la mise à jour du règlement.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le groupe socialiste n'émet pas d'opinion commune sur cette question. Chacun votera à sa guise.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Ce n'est pas tellement que je veuille combattre à tout crin cet amendement. Ce qui me tarabusque dans cet amendement, c'est qu'il naît d'une mauvaise expérience donc il naît de la crainte. Je ne suis pas sûr que la crainte de revoir quelque chose se produire soit bonne conseillère. Si toutes nos craintes apparaissaient dans tous les règlements, les règlements seraient très fournis.

Ce n'est pas la règle en soit qui me dérange mais c'est ce qu'elle peut susciter. Quand on interdit, qu'est-ce qu'on encourage ? Je ne suis pas, à partir de ce point de vue, certain que l'idée de réglementer quelque chose à partir de nos craintes soit forcément pertinent.

Je terminerais avec l'idée que la propagande politique, la diffusion d'idées, jusqu'où sont-elles diffusables ? Pour l'instant, on parle de flyers, de signatures de documents.

Peut-être que je fais de la fiction, je pense ne pas avoir perdu complètement la tête en me disant : « peut-être est-ce qu'un jour, nous ferons attention à ce qu'au stand du PS, on ne parle pas politique mais que de vélomoteur et de football.

Cet amendement me laisse fort dubitatif et ce n'est pas de gaieté de cœur que je le voterai.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le terme « garde-fou » a été prononcé et c'est dans cet esprit que le groupe PLR propose cet amendement.

En tant que chef de groupe, j'ai vécu deux expériences à la foire, celle de la fusion et celle des Chauderons. J'ai eu des demandes quant à l'attitude que devait adopter le parti sur son stand, est-ce qu'on faisait la promotion de la fusion ou des Chauderons ? Et cela a donné de belles discussions car après, nous nous sommes décidés à ne rien faire.

Il y a eu une autre demande, c'était la campagne des RIFRONT, pour la redistribution de l'impôt frontalier et là aussi, nous avons eu un appel du pied pour distribuer ces flyers et la Commission du 3Février avait refusé cette distribution en expliquant que nous ne faisons pas de politique à la foire. C'était aussi un sujet qui partageait la gauche et la droite.

L'avantage d'avoir cet article dans le règlement, c'est qu'il est clair ! Nous savons qu'il ne faut pas distribuer de flyers, il n'y a plus de discussions sur l'opportunité oui ou non d'en distribuer ou de récolter des signatures. Il n'y a pas non plus de méfiance par rapport à d'autres partis. Je prends l'exemple du dossier explosif des Chauderons avec une organisation de citoyens qui était très active.

Et prenons cet exemple, si j'étais passé dans la rue en distribuant des flyers, qu'aurions dû nous faire ? C'est justement pour éviter ce genre de litiges, pour ne pas provoquer de poudrières que l'on propose cet amendement qui a été discuté à l'interpartis.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Permettez-moi juste une dernière intervention. Je crois que je peux rebondir sur ce que M. Blanchoud vient de dire. C'est comme si la peur.. Une peur inexistante, une peur et un manque de confiance. Le dernier intervenant vient de citer la campagne des Chauderons, qui était pas si animée que cela finalement et qui n'a donné, évidemment, aucun incident, évidemment ! Cela me paraît incompréhensible en quelque sorte.

Qu'est-ce que vont penser nos citoyens, je dis pas les partis, que l'on fasse cet accord pour qu'on ne fasse pas de propagande à la foire, je n'ai aucun problème. Mais qu'est-ce que vont penser les citoyens d'un tel article ? Par contre, j'aimerais poser une question et j'aimerais la poser au Conseil communal, parce que j'aimerais qu'il prenne position, je ne connais pas le mot français « enforcing »

M. Julien Noyer (CC)

Mettre en application.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Comment forcer l'application d'une telle norme ? Quel type de sanction donner aux valeureux citoyens qui oseraient l'enfreindre ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je vous laisserai libre choix au niveau de cet amendement mais il n'est pas impossible que, par la suite, il soit invalidé par le droit supérieur ou par le Service des communes car l'application de cet amendement, comme l'a dit M. Zago, peut s'avérer difficile mais cela sera à voir dans un 2^{ème} temps.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'aimerais juste apporter un élément à la discussion, il s'agit aussi de la formulation. Ici, il est question des partis politiques et des groupements, on parle aussi d'associations mais quid si on a un groupement de personnes qui ne sera pas constitué sous forme d'association ? Je comprends les préoccupations qui ont été exprimées par le rapporteur du PLR sur cette question mais je trouve que ce que nous avons convenu au niveau des partis nous semblait simple. Je ne suis pas sûre que cela soit indispensable de le mettre dans un règlement, c'est mon avis personnel.

Est-ce que l'on doit aller jusqu'à pister le citoyen, le groupement de citoyens, un groupement de quartier qui récolterait des signatures, une pétition ou n'importe quoi. Je trouve que l'on force un peu le trait et nous risquons de nous empêtrer dans quelque chose de juste complexe et inapplicable.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Quel est l'utilité d'un tel règlement ?

C'est d'abord un outil nécessaire et utile pour les organisateurs de la foire, la Commission du 3Février. L'amendement du PLR va dans ce sens puisqu'il clarifie l'organisation et la distribution des stands.

Est-ce qu'à chaque organisation de foire, la Commission du 3Février devra se prononcer sur tel type de stand ? C'est aussi dans cet esprit-là que le PLR a proposé cet amendement.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je reviens sur la dernière intervention. Nous parlons d'autre chose. Nous parlons d'un groupement qui louerait un stand. Là, il est clair que la Commission du 3Février peut décider de louer le stand ou pas, peut décider de poser des conditions pour assurer l'ordre.

Mais l'article va beaucoup plus loin que ça. Il concerne quelqu'un qui profiterait de la foire pour se placer quelque part et distribuer des tracts ou simplement faire du prosélytisme. Nous parlons de choses différentes là.

J'interviens aussi sur ce que Mme Attinger dit parce que du moment qu'une association, même informelle, se propose pour demander un stand, c'est qu'elle est en quelque sorte constituée. Mais là, il s'agirait de personnes qui, de leur initiative, des gens qu'on ne connaît pas, viendraient sur la foire faire leurs choses.

Je note aussi une chose, que le Conseil communal n'a pas répondu. Le Conseil communal dit : « la norme pourrait être rejetée par le Service des communes, par le Service juridique de l'Etat », mais il n'a pas répondu à ma question ! Quels outils légaux de police existent-ils pour sanctionner une violation de cette norme ? Je retiens qu'en absence de réponse, la réponse serait : « Il n'y en a pas ». S'il n'y en a pas, je vous laisse décider.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Concernant ce qui vient d'être dit, c'est vrai qu'il y a certainement une distinction à faire entre ce qui est de l'ordre des stands et autres participants à la foire qui ne seraient pas derrière un stand. Je pense qu'il y a peut-être une subtilité qui serait intéressante dans le débat.

Le rôle du 3Février n'est vraiment pas facile. Je me rappelle, il y a quelques années, il y avait un stand qui s'était invité. Ce stand avait été prié de plier bagage. Il s'agissait, sauf erreur, d'un stand d'une église scientologue ou d'un mouvement de ce type-là. Quels sont les critères ? Est-ce qu'elle doit avoir des critères explicites ? Implicites ? Listés ? Je ne sais pas finalement comment elle procède. Est-ce qu'elle peut faire intervenir d'autres éléments pour attribuer un stand ou refuser un stand ?

Dans le règlement de la foire, nous n'avons pas d'autres critères que l'ordre qui est proposé mais le contenu même du stand n'y figure pas, sans parler des autres acteurs qui pourraient ne pas avoir un stand et qu'ici s'invitent au débat avec l'amendement du PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Effectivement, s'il y a un citoyen qui distribue des flyers et qui récolte des signatures, il ne s'est pas annoncé et le fait de son plein gré, comment et sur quelle base, la Commission du 3Février pourrait dire : « Non, halte ! Tu ne peux pas le faire » ?

Et puis, en ce qui concerne la sanction, la question que je pose est : Pour la distribution des boissons ou la vente de boissons, seulement quelques catégories peuvent le faire mais les marchands d'ailleurs ne peuvent pas. Si les marchands d'ailleurs vendent des boissons, quelle est la sanction ?

Aucun autre membre ne désirant s'exprimer **le Président** passe au vote.

L'amendement est accepté par 22 voix.

Le Président passe à la discussion et au vote du règlement de la foire amendé.

Le nouveau règlement amendé est accepté par 31 voix.

15. Communications du Conseil communal

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Notre garde-port prendra sa retraite à la fin de l'année. Le Conseil communal, avec l'administration, a fait un appel d'offres et une cinquantaine de réponses ont été données et le Conseil communal a porté son choix sur un habitant de Saint-Blaise, M. Raphaël Cornu, qui commencera le 1^{er} février 2019.

Les travaux du bâtiment nautique arrivent à terme. Une levure est prévue le 7 décembre avec les entreprises ayant participé à sa réalisation. Une inauguration aura lieu au printemps. Entretemps, la société Ichtus, qui est la principale locataire va devoir s'installer, installer son matériel dans le sous-sol et puis son matériel dans la grande salle du haut. À ce propos, dès l'inauguration, la salle qui est prévue pour des réunions en tout genre sera disponible, sur réservation, sur le site internet de la commune.

Je rappelle que l'association des commerçants de Saint-Blaise, avec la Commission du 3Février, ont mis sur place un calendrier de l'Avent. Aura lieu à la commune, le samedi 1^{er} décembre dès 17h30, une soupe au pois et du vin chaud avec une animation de projection.

Dernière communication, je vous annonce ma démission du Conseil Communal pour la fin de l'année. Je prends cette décision de concert avec le parti libéral-radical de Saint-Blaise.

Après presque 6 années à l'exécutif de la commune, je pense qu'il est temps de passer la main, du sang neuf et un nouvel enthousiasme ne pouvant être que bénéfique pour notre village.

J'aimerais saisir l'occasion qui m'est donnée pour vous remercier, vous les membres du Conseil général, de la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces années. Je me suis appliqué à gérer les biens de notre village avec plus ou moins de succès, mais toujours au plus près de ma conscience et de mon éthique.

À ce jour, je ne peux que confirmer le célèbre vert écrit par Harry Philip Green, adaptée en français par Jean-Loup Dabadie et chanté par Jean Gabin :

« Maintenant Je sais, je sais qu'on ne sait jamais ! C'est tout c'que j'sais ! Mais ça, j'le SAIS... ! »

Un grand merci à mes collègues de l'exécutif pour la collaboration et la confiance que nous avons su installer au sein de notre collègue.

Je remercie également notre administrateur, Yves Ehret et toute l'équipe de l'administration communale pour le soutien et la disponibilité dont ils ont fait preuve et qui ont permis de relever les défis qui se présentaient à notre commune.

J'aimerais dire enfin toute ma reconnaissance à celui que je considère un peu comme mon mentor en matière politique, Charles Constantin.

Charles, vous le connaissez, c'est un communicateur, il aime les choses bien faites, c'est un grand bosseur mais c'est surtout un excellent facilitateur. Ces qualités j'en ai profité au cours des innombrables échanges et discussions que nous avons eus en groupe ou en tête à tête. Il m'a souvent conseillé et encouragé avec clairvoyance, comblant quelque peu mes lacunes en matière de sensibilité politique.

Charles, Merci

Voilà Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues et amis, je n'ai plus qu'à vous souhaiter plein succès dans les défis qui vous attendent afin que notre commune reste la plus belle et la plus agréable à vivre.

Vive Saint-Blaise !

M. Didier Wuillemin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Si je prends la parole ce n'est pas pour faire acte de candidature. C'est au nom du groupe PLR, cher Jacques, nous tenons à te remercier pour tes bons et loyaux services, à te remercier pour toutes ces années que tu as bien voulu consacrer à la chose publique et ce n'est pas tous les jours facile. Tu pars avec le sentiment du devoir accompli et tu as bien raison. Les gros chantiers dont tu es en charge sont terminés ou en phase de l'être, je pense notamment à celui des Fourches ou au chantier de Ichtus.

Bien que cela n'ait pas toujours été facile, ils ont été menés à bien et à satisfaction.

Cher camarade de parti, deux mots de conclusion : Merci et bravo !

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La révision du plan d'aménagement local

En préambule, beaucoup d'entre vous le savent, nous nous sommes séparés de l'ancien responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Nous n'étions plus satisfaits de ses prestations en fonction de l'importance du poste qu'il occupait. Nous avons fait un appel d'offres qui a donné quelques bonnes candidatures et nous pouvons vous annoncer, c'est officiel, qu'à partir du 1^{er} février 2019, Mme Véronique Flückiger, qui travaille actuellement au Service de l'aménagement du territoire, rejoindra l'équipe en qualité de responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Nous sommes extrêmement satisfaits de cet engagement et nous nous réjouissons vraiment de pouvoir œuvrer avec cette personne qui a beaucoup d'expérience dans les permis de construire

puisque c'est la fonction qu'elle a au SAT, qui a donc l'habitude de règlements complexes et de problèmes difficiles et qui est prête à s'engager également dans l'urbanisme, dans l'aménagement du territoire. C'est pour cela que, pour la révision du plan d'aménagement local, elle sera pour nous une personne précieuse.

Concernant les travaux de cette révision du plan d'aménagement local, nous avons créé la CRPal (la Commission de révision du Pal). Cette Commission s'est déjà réunie 2 fois, le 6 et le 20 septembre. La 1^{ère} séance consistait en une séance de démarrage, de prise de contact, d'informations générales et de discussions. La 2^{ème} séance consistait à un atelier qui nous a permis de définir les bases de la stratégie communale. Ces bases de la stratégie communale avaient également été discutées dans 2 ateliers précédents du Conseil communal. L'ensemble de ces matériaux est maintenant mis en forme par le mandataire qui est Urbaplan et nous aurons un atelier de restitution de ce 1^{er} document « stratégie communale pour le plan d'aménagement local » le 6 décembre prochain.

Dans les grandes lignes, en parallèle, nous avons lancé la réalisation du cahier des charges pour l'étape suivante qui concerne l'avant-projet de révision du PAL. Nous aurons un appel d'offres, soit sur invitation soit ouvert, selon l'estimation du montant du coût de la prochaine étape. Nous aurons un mandataire à l'horizon du mois de juin 2019.

Collèges de Vigner

Tout va bien, les délais sont tenus. Les bâtiments A-B-C et les alentours de ces bâtiments seront terminés à la fin de 2019.

L'ensemble des élèves actuellement dans le collège de Vigner existant pourront déménager dans ces trois nouveaux bâtiments de manière à laisser la place à la rénovation de celui-ci.

Les coûts sont maîtrisés, à ce stade. La réserve apparue du fait que les offres rentrées étaient généralement assez basses, tend à diminuer assez fortement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Mais comme déjà dit, le coût probable calculé actuellement est encore inférieur au devis général et nous avons bon espoir que cela continue.

Nous finalisons actuellement le projet de rénovation de ce bâtiment et lancerons les appels d'offres publics en début de 2019.

Déplacement de la station électrique de Vigner

Votre Autorité a voté un crédit pour la construction d'une station électrique aux collèges de Vigner, placée sur un terrain privé le long de la rue de Vigner. Les tractations avec le propriétaire se sont malheureusement révélées de plus en plus difficiles, et le Conseil communal a décidé de jeter l'éponge et de rompre les tractations avec lui. La station sera donc posée dans la parcelle de Vigner 3, qui appartient à la commune. Les coûts n'en seront pas affectés, ni les aspects techniques.

Commission communale de l'énergie

La création d'une commission communale de l'énergie est non seulement une obligation légale selon la LCEn, art. 12, mais se révèle être indispensable, pour le Conseil communal, dans différents projets actuellement en cours et à venir.

L'extension du chauffage à distance des collèges de Vigner : la chaudière mise en place peut absorber plusieurs clients supplémentaires, constitués des bâtiments communaux, et peut-être privés, dans le bas du village ; cette solution est hautement écologique, et plus les clients seront nombreux, plus le rendement du système sera élevé ; il serait souhaitable de continuer l'étude des phases potentielles de développement de ce réseau en collaboration avec une Commission de l'énergie.

- *Les différents bâtiments communaux, dont plusieurs sont à rénover ou dont les chaudières sont à changer*
- *Saint-Blaise est sur le chemin de la certification « Cité de l'Énergie » ; dans ce cadre, il serait souhaitable, par exemple, qu'elle finalise son Plan communal des énergies, qui constitue la*

base de la politique énergétique de la commune ; l'appui de la commission communale de l'énergie est nécessaire

- *L'exemplarité communale en matière d'économies d'énergies, de la production d'énergies renouvelables, ainsi que de la mobilité et des transports, est également une obligation légale, selon la LCEN, art. 4 ; pour ce point également, la contribution d'une Commission de l'énergie est indispensable*
- *La question de l'énergie sera également à traiter dans la révision du plan d'aménagement local, qui débute maintenant*

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal demande que cette commission voie le jour rapidement. Il est ouvert à en faire soit une commission du Conseil communal, soit une commission du Conseil général, la seconde ayant cependant sa préférence, par analogie avec les autres commissions existantes.

Le Conseil communal est également ouvert aussi bien à la création d'une nouvelle commission, qu'à l'extension des compétences d'une commission existante, par exemple la commission des services industriels.

Dans le cadre de la révision éventuelle du nombre de conseillers généraux, qui est actuellement en question, le Conseil communal demande donc au Conseil général, d'entreprendre les démarches nécessaires pour la création de cette commission, et se tient à disposition pour les appuyer, si nécessaire.

Réaffectation du Collège de la Rive-de-l'Herbe

En date du 17 septembre 2017, votre Autorité acceptait une motion du groupe PS intitulée « Des idées pour le collège de la Rive-de-l'Herbe ». Étant donné l'avancement des travaux des collèges de Vigner, il est temps de traduire cette motion dans les actes.

La motion demande que les citoyens puissent, je cite : « proposer – dans le cadre d'une démarche participative – des idées destinées à trouver une nouvelle affectation au collège de la Rive-de-l'Herbe ». Fin de citation.

Le Conseil communal va s'adresser par écrit à tous les habitants de Saint-Blaise, selon la liste officielle des électeurs. Il leur enverra un petit document, succinct mais clair, donnant quelques indications sur le bâtiment et les attentes formulées à leur rencontre.

Pour rédiger ce petit document, qui doit susciter l'envie de participer mais en cadrant quelque peu la question et sans brimer la créativité, le Conseil communal souhaite mettre sur pied un petit groupe de travail ad hoc, appuyé par un spécialiste de la communication.

Nous vous proposons que ce groupe soit composé de 2 représentants de chaque parti du Conseil général. Nous nous permettons donc de charger les chef-fe-s de groupes et les président-e-s de partis de nous transmettre, d'ici au 20 décembre, deux noms de personnes intéressées à participer au groupe ad hoc.

Le groupe élaborera l'invitation aux citoyens courant janvier 2019, et la leur enverra courant février. Selon l'écho rencontré, il sera alors décidé de la suite à donner : simple synthèse des propositions, ou lancement d'un atelier de citoyens pour approfondir le sujet.

Les Chauderons

Nous vous avons déjà informé, par courriel du 30 octobre, du fait que le recours qui avait été intenté contre les résultats de la votation populaire du 10 juin a été déclaré « irrecevable à titre principal et subsidiairement mal fondé » par la Chancellerie d'État, en date du 5 octobre 2018.

Cette décision n'ayant pas fait l'objet d'un recours, la votation populaire du 10 juin a pu être validée officiellement. Les deux arrêtés du Conseil général du 21 décembre 2017 sont donc entrés en force. Nous prévoyons actuellement de mettre à l'enquête, du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019, la

modification partielle du plan d'aménagement local ainsi que les dérogations liées à ces dossiers, de même que le plan de quartier.

La rapidité de la suite de l'avancement du dossier, et en particulier des travaux annexes au projet proprement dit, tels que l'adaptation du chemin des Rochettes, le système d'évacuation des eaux à En Vuidegrange, les deux débouchés routiers sur la route de Lignièrès, etc., dépendra du nombre et de la nature des oppositions éventuelles suscitées par la mise à l'enquête.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le traditionnel Noël des Aînés se tiendra le 14 décembre à l'Espace-Perrier à Marin.

Concernant l'accueil préscolaire, nous avons constaté sur ce 2^{ème} semestre, par rapport au budget de 2018, un dépassement d'environ CHF 140'000.00, le budget de 2018 étant de l'ordre de CHF 205'000.00. Les coûts escomptés pour cette année se montent à environ CHF 340'000.00. La raison est en partie due au fait que le nombre d'enfants en âge de préscolarité accueillis dans les structures extra-communales a fortement augmenté. Nous pouvons également nous poser la question sur le reste de cette augmentation des charges, qui peut être due aussi à une baisse des revenus des parents, ce qui a comme corollaire une augmentation de la subvention communale pour ces enfants-là.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Durant le mois de septembre, un camion d'une entreprise de la région est passé pour le curage du Ruau. Lors des dernières grandes précipitations, le Ruau a débordé à plusieurs endroits sur le village si bien que ces endroits ont été curés et nous avons enlevé par certains endroits une couche de 40 cm de tuf. Nous avons gagné de la profondeur au lit du Ruau en espérant que, lors des prochaines grandes précipitations, le Ruau ne déborde plus.

Ces endroits qui ont été curés sont : en-dessus de la fosse, en face de l'église au centre du village, au-dessus de la roue du moulin ainsi que sous la route communale en face de la pizzeria, un endroit que l'on ne voit jamais mais où le tuf s'accumule malgré tout et cela devient un petit peu surnois. Ces travaux étaient à la charge du canton puisque c'est lui qui assume l'entretien des cours d'eau cantonaux.

Les travaux au centre du village durent un peu. Ils auraient dû se terminer, selon le plan initial, maintenant. Or, pour des raisons souteraines, la nature du terrain n'était pas ce qu'elle était initialement envisagée, les travaux ont pris du retard. M. Ramadan travaillait à 6m50 de profond pour la conduite d'eaux usées, cela a demandé des étayages conséquents et avec des matériaux difficiles à travailler.

En plus de cela, un groupe de citoyens des Lavannes, a déposé une pétition pour remettre l'avenue de la Gare à 20km/h qui, dans le projet prévu, devenait une rue à 30km/h pour pouvoir proposer des trottoirs aux enfants qui utilisent ce carrefour. Diverses discussions ont été menées, notamment avec le Service des ponts et chaussées, afin de trouver la solution la plus adéquate et évidemment, le projet a été revu, notamment en surface de manière à pouvoir tenir compte de toutes les demandes et toute la sécurité nécessaire liée à la proximité dans un carrefour.

Ces discussions seront reprises et présentées à la Commission des travaux publics et à la Commission de l'urbanisme en date du 5 décembre durant laquelle nous discuterons du projet final à présenter en surface pour l'année prochaine.

Comme je viens de le mentionner, ce chantier se terminera en 2019. Même si la 1^{ère} phase dure un peu, nous devons déjà travailler sur la 2^{ème} phase de manière à voir comment va évoluer le centre du village et puis, de quelle manière entamer les travaux pour cette 2^{ème} phase.

Vous avez reçu, il y a 2 ou 3 semaines, une invitation pour les portes ouvertes de la déchetterie qui se dérouleront ce samedi 24 novembre. Cela permettra à ceux qui ne l'ont pas encore vu, d'y constater le nouveau fonctionnement. Je vous indique également qu'une réadaptation de la descente, qui est plus ou moins difficile en fonction du véhicule conduit, est également prévue.

Le mur de soutènement de la route des Perrières, sur le Park and Ride CFF, est en mauvais état. Il était à l'époque sous un talus. Lorsque les CFF ont réalisé le Park and Ride, ils ont dénudé le mur et ont constaté un certain effritement du béton. Les effritements nous font se poser la question « Dans quel état est notre béton ? » et nous avons donc mandaté une entreprise pour savoir si cela était juste superficiel ou alors si le mur était réellement malade. Malheureusement, à certains endroits, on parle d'un cancer du béton, qui est une réaction alcali-granat. Il y a eu un carottage dans le mur qui est sous traitement pour voir l'évolution de cette maladie. Cela prend environ 13 mois mais si nous nous rendons compte qu'elle évolue trop vite, nous pourrions prendre les décisions nécessaires. Cela peut aller d'un rhabillage du mur à un remplacement total de celui-ci.

Nous sommes également en train d'élaborer un plan de circulation et de stationnement. Ce plan se déroule en 4 phases, la 1^{ère} sert à évaluer tous les guidages du trafic sur l'ensemble du village et de se rendre compte du gabarit des routes qui sillonnent l'ensemble de la localité. Un guidage des piétons, à savoir qu'actuellement nous avons un panachage de zones publiques et privées. Nous rencontrons également des problèmes de visibilité des piétons par endroit. Dans le cadre du guidage des piétons, la Commission de révision du plan d'aménagement s'est déjà réunie à plusieurs reprises et il avait été également évoqué lors de ces séances, sans consultation des différents groupes ayant travaillé, la mise en zone piétonne au centre du village. C'est une possibilité dont il faut tenir compte au sein du guidage des piétons dans le plan de circulation.

Nous étudions également les itinéraires cyclables puisqu'aujourd'hui il y a encore quelques incohérences qui restent à supprimer également dans la signalisation et le marquage, de manière à ce que chacun puisse utiliser les voies de circulation du village de la meilleure manière.

Une fois que tout ceci sera fait, une 5^{ème} phase viendra, qui est le plan de stationnement. L'entreprise mandatée a déjà effectué un comptage du tournus des places de parc et on se rend compte que tout n'est pas utilisé à meilleur escient.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous fêtons dignement le départ de notre collègue M. Jacques Rivier au prochain Conseil général c'est la raison pour laquelle je ne prends pas la parole plus longtemps à son sujet. Son remplacement devrait intervenir lors de la prochaine séance de décembre afin que notre Autorité puisse pleinement travailler à 5 à partir du 1^{er} janvier 2019.

Abri-vélos

Pour celles et ceux qui vont, de temps en temps à la gare BLS, vous aurez constaté qu'enfin ce monument, ce bâtiment, est pratiquement terminé. Merci à M. Schmidlin de m'avoir accompagné dans ce projet. Il manque encore l'électricité, respectivement la lumière, qui doit être posée par le BLS car comme vous le savez, ce projet est financé conjointement par la commune et le BLS.

Rencontre citoyenne

Elles ont lieu tous les 2^{èmes} mardis du mois ; celles-ci rencontrent un certain succès. Nous ne dirons pas que c'est la foule qui se presse au portillon, merci Charles de ne pas faire de commentaire. À chaque rencontre que nous avons faite, il y a eu des citoyens et des citoyennes qui sont venus, qui

ont rencontré l'ensemble du Conseil communal puisqu'il est important pour nous que tous les membres du Conseil communal soient présents pour entendre les questions et préoccupations de nos citoyens. Cela se déroule dans une ambiance qui est très agréable et nous tâchons de mettre nos habitants à l'aise et cela se passe bien. Les sujets principalement traités ont été des questions d'urbanisme dans notre village, les projets éventuels de transport dans le haut du village, les déchets, la propreté, la problématique de véhicules mal parkés rendant la circulation difficile et pouvant représenter des dangers pour les piétons. Un panel diversifié de questions dont le Conseil communal est sensible ce qui nous permet de corriger, lorsque nous le pouvons, en fonction des commentaires que nous font nos citoyens.

L'accueil des nouveaux citoyens

L'accueil a rencontré un vif succès puisque ce n'est pas moins de 90 personnes qui ont répondu à l'invitation du Conseil communal. Selon les retours que nous avons eus, les gens ont beaucoup apprécié. C'est une invitation qui est faite par famille, nous envoyons 1 invitation par famille et tous les membres (parents et enfants) peuvent participer à cette rencontre. Comme à chaque fois, chacun et chacune ont pu profiter d'entendre une part de l'histoire de Saint-Blaise effectuée par M. Claude Zweacker, que je remercie une fois encore.

Avenir médical à Saint-Blaise

Pour donner suite à l'intervention de 3 élus qui ont rencontré le chef de dicastère, une réunion sera organisée début 2019 et regroupera 3 médecins actuellement en activité, la pharmacienne et 2 médecins qui ont cessé leur activité. Tous ont accepté de participer à un groupe de réflexion. Une demande sera faite à chaque groupe politique pour désigner 2 représentants. Cette réunion aura pour but de faire un tour de la situation médicale à Saint-Blaise et développer les opportunités qui pourraient s'offrir à nous. Une réunion sera ensuite organisée avec toutes les personnes habitant Saint-Blaise et actives dans le domaine médical.

Vous avez vu ce soir, pour tous les partis, que nous allons vous demander désigner des représentants. Ce que je vais proposer c'est que l'administration communale vous fasse un récapitulatif de ce qu'on attend de vous et du nombre de Conseiller généraux à désigner.

Le projet du temple,

Le bureau d'architecture a été désigné et la convention avec ce bureau devrait être signée avant la fin de l'année. Une commission comportant 1 élu par parti des communes d'Hauterive et de Saint-Blaise afin d'éviter de multiplier le nombre, ainsi que 1 représentant de l'église devront être désignés.

Avenir de la Poste de Saint-Blaise

Une rencontre avec les responsables de la Poste sur l'avenir de l'office doit encore être organisée.

Pour terminer, après les retraites de MM. Vito Cavallo et Jean Paul Savoni, nous prendrons congé, à la fin de l'année, de M. Jean-Claude Jornod et de Mme Jolande Fallet.

Le Président remercie le Conseil communal de ses interventions.

16. Motions et propositions

Le Président annonce que nous n'avons pas reçu de motion et ni de proposition.

17. Interpellations et questions

Le Président annonce qu'une interpellation a été déposée par l'Entente et donne la parole aux interpellateurs.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans le courant de l'été, nous avons appris à travers des contacts avec des personnes engagées politiquement dans des communes voisines, que la subvention cantonale qui avait été prévue pour la construction des nouveaux collèges de Vigner aurait été perdue.

L'Entente a alors, par un courriel de sa présidence, demandé au Conseil communal si cela était vrai, ainsi que les détails de cette affaire. L'administrateur communal nous a répondu au nom du Conseil communal que le sujet serait traité d'abord à la Commission financière et de gestion. Nous savons que le sujet y a été discuté le 22 octobre, et que le Conseil communal aurait confirmé la perte de la subvention.

Mais ensuite, nous n'avons pas encore reçu de réponse formelle de la part de la commune. Ainsi nous nous permettons de soumettre l'interpellation suivante.

Lors de l'approbation du crédit de construction le 27 octobre 2016 par le Conseil général, le rapport du Conseil communal précisait à la page 11 qu'il avait déposé une demande de subvention, et qu'une somme de 3-4 millions pouvait être escomptée. Nos représentants à la Commission financière et de gestion nous ont maintenant confirmé, mais sans autres précisions puisque cela relève de débats au sein de la commission, que la subvention serait perdue. Ceci parce que la réglementation applicable ne permettait l'octroi de la subvention cantonale que pour des constructions qui seraient terminées au plus tard au 30 novembre 2018, donc dans une semaine.

Nous aimerions donc savoir du Conseil communal :

- 1. Quelles ont été les démarches concrètes du Conseil communal pour avoir la subvention ?*
- 2. À quelles dates la ou les demandes de subvention ont été déposées ?*
- 3. Sur quelles bases légales et pour quels montants ?*
- 4. Une subvention provisoire a-t-elle été attribuée à la commune de Saint-Blaise par le canton ? Le cas échéant à quelle date et pour quel montant ?*
- 5. À quel moment la date limite du 30 novembre 2018 a été décidée et confirmée, et par qui ? Quand a-t-elle été connue par le Conseil communal ?*
- 6. Comment se fait-il qu'au moment de l'approbation du crédit le 27 octobre 2016, la fin des travaux des bâtiments A, B, C était déjà prévue pour juillet 2019 (donc bien après la date limite) et la fin du projet pour août 2020, et que néanmoins la subvention était escomptée dans le rapport du Conseil communal ?*
- 7. À quel moment précis le Conseil communal a donc su qu'il serait impossible d'avoir la subvention ?*
- 8. À quel moment l'éoren a-t-elle été informée de ce fait ? Quelles en sont les conséquences en rapport avec le financement du projet que l'éoren doit assurer afin de couvrir financièrement la commune de Saint-Blaise ?*
- 9. Comment se fait-il que la Commission financière et de gestion n'en ait pas été informée à temps, et qu'on doive apprendre cela par des politiciens de communes voisines ?*
- 10. Enfin, y a-t-il quelque chose qu'il est encore possible de faire pour éviter cette perte ?*

Merci de votre attention.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Loi cantonale sur l'organisation scolaire du 28 mars 1984 (RSN 410.10) prévoyait l'octroi de subventions pour les constructions scolaires. À son article 52 elle stipulait ainsi :

« L'État verse aux communes pour la construction des bâtiments scolaires (...) une subvention de 20% des dépenses reconnues nécessaires et subventionables par l'État, après approbation des plans et devis établis par les autorités communales. »

Pour obtenir ces subventions, la procédure prévoyait 3 étapes successives, soit la reconnaissance des besoins scolaires par l'État, puis l'octroi par l'État d'une subvention provisoire, sur la base du projet, et enfin l'octroi par l'État d'une subvention définitive, sur la base des factures finales.

Les détails de cette procédure d'obtention figurent dans l'Arrêté concernant l'implantation et la construction des bâtiments scolaires communaux et des installations sportives, du 19 avril 2006 (RSN 419.11).

Pour les collèges de Vigner, les échanges principaux avec l'État, et qui illustrent les 3 étapes indiquées ci-dessus, sont les suivants :

- Par arrêté du 9 mai 2007, le Conseil d'État reconnaît les besoins de la commune de Saint-Blaise en matière d'infrastructures scolaires ;
- Par courrier du 24 août 2011, et suite à l'envoi par la commune, le 8 août 2011, du rapport d'organisation du concours d'architecture, le Département de l'éducation de la culture et des sports (DECS), indique: « au terme du concours [d'architecture] (...), nous saisissons le Conseil d'État d'une proposition d'arrêté de subvention provisoire, sur la base du dossier de projet ou d'avant-projet que vous nous aurez remis (...) » ; le DECS confirme encore cet engagement par courriel du 19 février 2013 ;
- Par arrêté du 10 juin 2015, et suite à la demande globale de l'éorén du 6 janvier 2015, le Conseil d'État reconnaît les besoins en matière d'infrastructures scolaires du Centre scolaire régional du Bas-Lac, ainsi que l'opportunité d'un assainissement du collège de Vigner, et annonce que le programme est admis à une éventuelle subvention cantonale ; cet arrêté, valable jusqu'au 10 juin 2016, annule et remplace celui du 9 mai 2007 ;

En décembre 2015 un événement extérieur important survient.

Lors des débats relatifs au budget cantonal 2016, le Grand Conseil décide, parmi de nombreux points discutés, de supprimer de la loi de 1984, à terme, les subventions pour les infrastructures scolaires ; le détail de la proposition du Conseil d'État pour cette suppression se trouve aux pages 241 à 243 du Rapport du Conseil d'État du 23 septembre 2015 ; on peut y lire en particulier :

« Mise en place au milieu du 19^e siècle, l'intervention financière de l'État répondait initialement à une réelle nécessité : inciter les communes, et en particulier les moins aisées d'entre elles, à construire des écoles. La République estimait que tous les élèves du canton avaient droit à de bonnes conditions d'enseignement indépendamment de la situation financière de la commune de scolarisation. L'aide de l'État était donc conçue comme devant déclencher les décisions d'investissements en matière d'infrastructures scolaires dans les communes les moins aisées. C'est la raison pour laquelle, jusqu'en 2000, le taux de subvention variait selon la capacité financière des communes. Il oscillait entre 25% et 40% (...).

Le changement, en 2000, a pour conséquence que la subvention est désormais allouée selon le principe de « l'arrosoir » (taux unique pour toutes les communes), [et] (...) ne joue plus son rôle de déclencheur de décisions. L'expérience de ces dix dernières années a en effet montré que les communes n'attendent plus une aide financière de l'État pour lancer un projet. (...)

Si elles perdent une aide financière dont certaines d'entre elles se passent d'ores et déjà, les communes gagneront, en revanche, une latitude accrue dans la conduite des projets de constructions scolaires et d'infrastructures sportives majoritairement dédiées aux écoles. Actuellement, en effet, l'État peut bloquer ou retarder un projet s'il estime qu'il ne répond pas, ou pas de manière adéquate, à des besoins avérés. Par ailleurs, l'État édicte des normes et directives en matière de constructions scolaires : à futur, ces normes n'auront plus de valeur qu'indicative pour les communes et leurs mandataires. »

La proposition du Conseil d'État de supprimer ces subventions à court terme, fixe au 31 décembre 2016 le délai pour l'obtention d'une subvention provisoire et au 31 décembre 2017, le délai pour l'obtention d'une subvention définitive. Elle est acceptée le 3 décembre 2015 par le Grand Conseil, avec un amendement qui repousse les deux délais d'une année ;

- Le Conseil communal, cependant, n'interrompt pas ses démarches pour l'obtention d'une subvention, estimant que l'importance du projet de Vigner pour le Centre scolaire du Bas-Lac permettrait de maintenir la subvention envisagée jusqu'alors ;*
- Le 9 février 2016 le Conseil communal, demande au Département de l'éducation et de la famille (DEF), une prolongation pour la remise des documents nécessaires à l'obtention de la subvention provisoire, en raison du retard provoqué par le recours, en phase de projet, d'une entreprise non adjudicataire ;*
- Le Conseil communal réitère cette demande directement à la Conseillère d'État en charge, le 1^{er} juin 2016 ;*
- Par arrêté du 11 mai 2016, le Conseil d'État accepte la demande de la commune et prolonge jusqu'au 30 juin 2017 la validité de l'arrêté du 10 juin 2015 ;*
- Le 27 octobre 2016, le Conseil général de Saint-Blaise accepte un crédit d'engagement de CHF 35'500'000.00 pour la construction des collèges de Vigner ;*
- Le 1^{er} novembre 2016, la commune remet au DEF le dossier de projet nécessaire pour l'octroi de la subvention provisoire ;*
- Par arrêté du 22 mars 2017, l'État accorde à la commune de Saint-Blaise une subvention provisoire de CHF 4'292'329.00, en précisant que le montant définitif sera fixé après l'exécution des travaux et l'approbation des comptes et en fixant un délai au 30 novembre 2018 pour la fourniture de ces comptes ;*
- Par lettre du 12 avril 2017, le Conseil communal annonce à la Conseillère d'État en charge que le délai au 30 novembre 2018 pour la remise des factures finales du chantier ne peut pas être tenu et demande un report de ce délai, en raison d'une part, de l'ampleur des travaux, et d'autre part en raison du report de la date finale du chantier suite aux oppositions introduites par une entreprise non adjudicataire ;*
- Une séance entre la Conseillère d'État en charge, le DEF, et le Conseil communal, a lieu le 18 mai 2017 ; le Conseil communal réitère sa demande de report du délai pour l'obtention de la subvention définitive ; la Conseillère d'État en charge oppose une fin de non-recevoir, au nom du Conseil d'État, en rappelant le caractère impératif de l'art. 62a. al. 1 de la Loi portant modification de la Loi sur l'organisation scolaire. ;*

En substance et pour résumer

Le Conseil communal n'a eu de cesse d'agir à chaque étape du projet pour obtenir les subventions prévues par la loi cantonale sur l'organisation scolaire du 28 mars 1984.

Il a régulièrement reçu confirmation par l'État que les besoins en infrastructures scolaires exprimés par la commune de Saint-Blaise en accord avec l'éorén, étaient reconnus et pouvaient faire l'objet des subventions prévues par ladite loi de 1984.

Le Grand Conseil a décidé, lors des débats sur le budget 2016 du canton, de supprimer à court terme les subventions prévues par la loi de 1984.

Le Conseil communal n'a pas renoncé pour autant à sa demande de subvention, qui était en cours lors de la décision du Grand Conseil, estimant que l'importance du projet de Vigner pour le Centre scolaire du Bas-Lac permettrait de maintenir la subvention envisagée jusqu'alors ; il a ainsi obtenu l'octroi d'une subvention provisoire, dans les délais nouvellement fixés.

Cependant, le délai fixé par le Grand Conseil pour l'obtention de la subvention définitive était beaucoup trop court en regard des travaux importants pour les collèges de Vigner, et le Conseil d'État n'est pas entré en matière pour accorder une exception à la commune de Saint-Blaise, n'ayant pas les bases légales pour le faire.

Par ailleurs, les oppositions introduites par une entreprise non adjudicataire d'une étude, en phase de projet, puis par un voisin au cours de la mise à l'enquête des travaux en 2017, ont repoussé de près de 3 ans la date d'inauguration des collèges de Vigner, ce qui a également contribué à la perte de ladite subvention.

En conclusion

Le Conseil communal regrette bien sûr la perte des subventions promises par la loi de 1984. Cette perte est la conséquence d'une décision du Grand Conseil, qui a supprimé les subventions dans un délai très court, incompatible avec les travaux de grande ampleur des collèges de Vigner. Elle n'aurait pas eu lieu sans le report de presque 3 ans de la fin des travaux, en raison des recours d'une entreprise puis d'un voisin.

Le Conseil communal n'a pas d'instrument légal pour remettre en cause les décisions prises au niveau cantonal, et il est d'avis qu'il est maintenant vain d'essayer d'infléchir encore ces décisions.

Comme vous le savez, les crédits demandés à votre autorité ne tiennent pas compte des subventions éventuelles. De ce fait, cette perte de subvention ne provoquera aucun dépassement du crédit accordé.

Le Conseil communal remarque enfin qu'aussi bien le crédit de construction que les subventions maintenant supprimées proviennent du contribuable, qui paie des impôts communaux et cantonaux, ce qui relativise quelque peu le désagrément de l'opération.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Un complément à l'interpellateur sur la question à propos de l'éoren puisque dans votre réponse nous avons pu noter votre insatisfaction de ne pas avoir eu de réponse à ce sujet-là. Le comité scolaire a été avisé aussitôt que nous avons su que la subvention ne nous serait pas accordée et cela ne jouera pas de rôle sur le financement par l'éoren du crédit de Vigner.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je remercie le Conseil communal pour le détail de cette réponse que nous allons bien sûr étudier puisqu'il a beaucoup d'éléments et notes qui ont été données. Nous attendrons le procès-verbal pour bien évaluer la question.

C'est une histoire du passé dont nous devons tenir compte mais sans plus.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La question que je me pose est celle-ci : sommes-nous tous des délinquants ?

En effet, je me suis rendu à la déchetterie de Cornaux, après sa réouverture, et j'ai constaté que nous y étions accueillis par un système de contrôle qui, par ailleurs, est déjà frappé d'obsolescence. Nous y reviendrons plus loin.

Je m'interroge : si un système de contrôle a été mis en place, c'est que nous sommes tous des fraudeurs ou de potentiels fraudeurs. Qu'en est-il de la présomption d'innocence, si chère à nos juristes ?

Pour ma part, je suis las de voir que, depuis quelques années, nous sommes de plus en plus traités comme des citoyens irresponsables.

Maintenant, si la décision de mettre un contrôle a été prise, cela ne peut-être que sur des données scientifiquement quantifiées, de jolies statistiques, mais pas sur des impressions, du moins je l'espère, si ce n'était que sur des impressions, ce serait grave d'engager des fonds publics de manière aussi légère.

Mes questions à votre autorité sont les suivantes : combien de cas de fraudes avérées ont-elles été constatées ? Combien de citoyens d'autres communes ou cantons sont-ils venus se délester de leurs déchets indus dans notre déchetterie ces 2 dernières années ? Si fraudes avérées il y a, quels en sont les coûts par année ? Quel a été le montant engagé pour ce système de contrôle en prenant en compte tous les badges distribués ?

J'en reviens maintenant au système de contrôle mis en place. Je suis très étonné de voir qu'à l'époque où nous sommes presque tous équipés de smartphones, nous nous trouvions devant une barrière commandée par un lecteur magnétique. Ce qui nous oblige à nous munir d'une carte physique, alors que nous aurions pu avoir un lecteur de cartes optiques. Le badge aurait ainsi pu être, comme beaucoup de cartes de fidélité commerciales, placé dans nos smartphones. Les communes auraient pu simplement remettre à chacun une feuille munie d'un code-barres, des frais importants auraient ainsi pu être évités.

Pour ceux qui n'auraient pas de smartphones, une demande pourrait être déposée auprès de leur autorité communale pour obtenir un badge.

Ma question, sur ce point, est celle-ci :

- *Pour quelle raison avons-nous un système de cartes magnétiques et qui a opéré ce choix ?*

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le nombre exact de personnes est difficilement quantifiable puisque l'on ne pouvait pas savoir qui était rentré à l'époque dans la déchetterie. Des sondages avaient été mis en place il y a quelque mois, lorsqu'il y avait à l'entrée un Securitas. Nous parlions alors d'environ 20% de personnes qui n'avaient pas le droit d'accéder à cette déchetterie ou qui n'étaient pas habilitées à le faire. Donc des habitants d'autres communes qui se déplaçaient de Neuchâtel à Bienne pour le travail par exemple, et plutôt que de monter à Plaines-Roches pour déposer leurs déchets, s'arrêtaient à Cornaux, sur leur chemin du travail.

Quant au choix de la carte plutôt que le smartphone, ce n'est peut-être pas forcément de notre temps mais ce crédit a été adopté il y a plusieurs années et c'est un système qui fonctionne déjà dans d'autres déchetteries, donc déjà en vigueur, et qui a été éprouvé. Il y avait la possibilité d'introduire sur cette carte d'autres données accessibles avec des puces, c'est une entreprise qui avait été choisie à l'époque suite à différents appels et les différentes qualités que cette entreprise présentait notamment au niveau de la gestion pour les cartes que du tournus des habitants.

Ces cartes n'ont pas rencontré le soutien de l'exécutif saintblaisois mais d'autres communes et le comité directeur l'ont soutenu. Ce n'est pas un mal, cela permet simplement de réguler le trafic, vous avez vu que cette nouvelle organisation applique qu'il n'y ait plus de croisement de véhicules ce qui fait que nous avons une sécurité un peu plus accrue. Le fait de limiter les véhicules sur le pont permet également d'augmenter cette sécurité.

D'autre part, par rapport au 1^{er} projet, il y a déjà eu une grande simplification de la gestion des cartes puisqu'à la base, il était prévu que les administrations communales gèrent plusieurs choses notamment les rotations d'habitants et autres. Aujourd'hui, cela se fait un direct avec la Châtellenie qui gère cela avec le CEG de manière à économiser des forces de vives dans les administrations communales.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Avec la fameuse carte, il y avait une lettre d'accompagnement dont j'ai trouvé le langage à la limite de l'insultant. Il a été dit que cette carte était attribuée et que si on l'a perdait, nous étions amendés de CHF 20.00 ou CHF 30.00, que si l'on quittait la commune et que l'on oubliait de redonner la carte, que personnes a demandé bien sûr, nous étions aussi amendés. De quel droit une autorité qui n'en est même pas une se permet ce type de langage ? Je ne demande pas de réponse, je n'ai pas anticipé cette question.

M. Caryl Beljean (CC)

Je peux vous répondre en partie, cela n'est pas une amende. C'est une carte qui a été donnée à chaque citoyens pour pouvoir, durant les travaux de déchetterie, accéder à la déchetterie de Plaines-Roches, pour pouvoir montrer que l'on venait d'une commune de l'Entre-deux-Lacs. C'est une carte que l'on a à disposition et si l'on devait la refaire en cas de perte, la 2^{ème} carte coûterait CHF 20.00. Ce n'est pas une amende.

La personne qui quitte vient la rapporter à la commune au même titre qu'elle vient reprendre ces papiers.

M. Lorenzo Zago (ENT)

La lettre disait que si l'on oubliait de redonner la carte, on serait amendé.

M. Caryl Beljean (CC)

La personne qui est au guichet, quand vous venez reprendre vos papiers, va vous rappeler qu'il faut redonner votre carte. Donc il n'y a pas d'amende de ce côté-là, c'est une interprétation de la lettre.

M. Lorenzo Zago (ENT)

C'est comme si on vous donne quelque chose que vous n'avez jamais commandé. Il n'y a pas de problème, c'est un outil, un service mais vous ne l'avez pas commandé donc mon opinion est qu'il n'y a aucun droit de demander des peanuts. Cela fait simplement mauvaise impression.

M. Caryl Beljean (CC)

C'est juste ! Vous ne l'avez pas commandé mais c'est un service qui vous est fourni pour pouvoir accéder à la déchetterie. Sans cette carte, vous n'y accédez pas avec ce nouveau système d'entrée.

Au même titre que votre carte bancaire, pour accéder à votre compte, vous ne l'avez pas demandé non plus et pourtant cette carte coûte aussi CHF 20.00 par an.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est une question concernant les Syndicats intercommunaux. Serait-il possible d'obtenir les rapports des comités de direction présents dans le budget des syndicats intercommunaux et de les mettre sur la plateforme Echo avant l'étude de notre budget au niveau communal ? Ces rapports nous seraient utiles pour mieux comprendre l'actualité des syndicats et nous apporteraient un plus de détail à la lecture du budget pour ces rubriques.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Vous parlez des rapports financiers ? Car si vous parlez des rapports des Comités de direction, je ne pense pas qu'ils soient publics et ce genre de rapport, je ne pense pas que l'on puisse vous les donner. Par contre, s'il s'agit des rapports financiers, ceux-ci nous pouvons les mettre à disposition sur Echo pour que vous puissiez les avoir à disposition.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Dans les budgets d'un syndicat comme le Syndicat intercommunal de la Châtellenie, il y a une 1^{ère} partie qui est signée « rapport du Comité de direction » et c'est ce rapport-là que nous souhaiterions avoir sur la plateforme afin de nourrir les chiffres concernant les rubriques dans notre budget les concernant.

M. Claude Guinand (CC)

Merci de votre précision. Ceci nous pouvons le mettre à votre disposition et cela sera fait.

M. Alexandre Buthey (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je tenais tout d'abord à m'excuser, je n'ai pas préparé la question. Je constate qu'il n'y a pas d'eau sur les tables, donc je voulais savoir si c'était pour éviter que l'on parle trop ou si c'est parce qu'on a de gros problèmes à Saint-Blaise ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je n'ai pas de réponse à cela, le Conseil communal en a et ce n'est pas du tout une preuve que le Conseil communal se sent différent de vous. C'est un oubli ! Il faut croire que l'absence de Mme Fallet fait que les choses doivent se mettre en place petit à petit. Ceci sera réparé lors de la prochaine séance.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis déjà intervenu à 2 reprises concernant la problématique des canalisations sur la route de Lignièrès, une fois dans cet hémicycle, sous forme d'une question et ensuite par un courrier adressé au Conseil communal.

En effet, comme je l'ai déjà relaté, en cas d'orages violents, et il y en a de plus en plus souvent, la canalisation d'eaux usées, implantée dans la route, est totalement incapable d'absorber les eaux qui s'y écoulent. Il en résulte que le couvercle de la chambre située devant la maison route de Lignièrès 17, se lève, voire, comme cet été, se déplace de plusieurs mètres, laissant un trou béant dans la route.

Cet état de fait engendre un grave danger d'accident, pouvant aller jusqu'à mort d'homme, ce qui à mon sens est intolérable.

J'aimerais savoir quelles mesures d'urgences pense prendre votre Autorité pour, au minimum, fixer mécaniquement ce couvercle en attendant de réaliser un système de canalisations en séparatif, comme la législation le demande.

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Je me souviens des questions précédentes. C'est vrai que cette grille n'a pas été fixée au sol, est-ce que c'est une bonne idée ? Il faudrait que l'on aille voir de laquelle il s'agit, et voir de quelle manière elle pourrait être fixée.

Par contre, dessous, nous avons une conduite de 300 qui devrait normalement suffire à absorber les gros orages, même ceux qui sont de plus en plus fréquents. Par contre, à voir la réaction avec l'apport d'autres conduites qui viennent dans cette conduite principale de la route de Lignièrès. Nous savons que nous avons la conduite qui vient des Ordonis qui vient en plus, est-ce que le contact entre les deux, au moment de ces fortes pluies, ne permet plus justement un écoulement facile de cette eau ?

Ou alors, est-ce que la conduite s'est obstruée à certains endroits de manière à ce que, quand il y a beaucoup d'eau qui arrive depuis le haut, l'eau ne s'écoule plus trop et la conduite se met en charge si bien que le volume augmente et monte. Je propose de faire un contrôle caméra de manière à ce que l'on voie l'état de cette conduite.

La révision de la mesure 4 du PGEE, c'est-à-dire, celle qui descend depuis les Chauderons, permettra l'évacuation des eaux claires et un volume moins conséquent en-dessous de cette chambre-là.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai deux questions sur des thèmes qui s'associent très mal, l'un c'est les jeunes et l'autre, c'est l'argent.

La question pour les jeunes revient à M. Rivier. Il y a maintenant plus d'un an, j'avais déposé puis finalement retiré ma motion Easyvote. Pour rafraîchir la mémoire, cette motion demandait l'introduction de la brochure éducative pour les votations destinées aux jeunes.

Ayant promis à l'assemblée et à M. Rivier que je lui taperais sur les doigts si le projet venait à ne pas être introduit dans notre commune, je demande donc un an plus tard, quel est le bilan de la distribution de la brochure dans notre village ?

M. Jacques Riveir (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Easyvote est sur « ON » depuis l'intervention qui a été faite l'an dernier. Cela veut dire que tous les jeunes de 18 – 25 ans ont reçu les documents pour les inciter à voter.

Pour ce qui est des votations du 25 novembre, 249 envois ont été faits. Pour celles du 10 février 2019, 255 envois seront faits.

M. Vincent Frederick Pickert (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Cette question revient à M. Guinand et concerne la délicate affaire « Inwinkelried ». En effet, il y a maintenant plus de 6 ans, a eu lieu le détournement d'argent de M. Marc Inwinkelried, ancien administrateur communal, et je m'interroge sur la situation actuelle de cet argent ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

La commune dispose toujours d'un acte de défaut de biens vis-à-vis de notre ancien administrateur communal d'environ CHF 400'000.00.

Nous constatons que depuis que nous l'avons mis aux poursuites, il n'a quasiment rien payé sur le montant qu'il doit. Nous faisons régulièrement un rappel à l'Office des poursuites pour qu'ils étudient à nouveau sa situation financière mais elle n'a pas l'air, malheureusement pour nous, de s'améliorer.

M. Natalia Orsetti (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

J'ai une question sur le projet « Carvelo ». J'aimerais savoir s'il aboutit ou pas ?

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

C'est un projet du TCS. Normalement, au printemps ou été prochain, nous devrions pouvoir disposer de 1 Carvelo, on espère pouvoir en disposer de 2. Mais comme je vous l'ai dit la dernière fois, il faut pouvoir trouver une entreprise au centre du village qui peut accueillir ces vélos, donner les clefs, la batterie aux gens qui viennent les louer. Naturellement, ce n'est pas la commune qui peut le faire car nous n'avons pas des horaires d'ouvertures qui le permettent. Nous nous sommes approchés du kiosque du centre de village puisque l'autre est fermé, pour voir s'il acceptait et je crois que c'est déjà un établissement public qui a accepté de le faire.

Ils sont un peu à court de ce genre de véhicule mais dès qu'ils en auront à disposition, nous vous en informerons et nous l'inscrivons sur le site internet de la commune. Ils seront naturellement à la disposition de nos habitants.

Le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 13 décembre 2018 à 18h30, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h13.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Alain Marti

Pascale Giron-Lanctuit